

CONCOURS – RECYC COVID19

RÈGLEMENT

Article 1 : Organisateurs

L'organisateur du présent concours est le CLICK, 30, Boulevard Initialis à 7000 Mons.

En partenariat avec :

- e-Square (Rue Victor Libert, 36 J - 6900 Marche-en-Famenne)
- Fab-c (A6K, Square des Martyrs - 6000 Charleroi)
- FabLab Wapi (14, rue Madame, 14 - 7500, Tournai)
- Recyllab (rue Victorien Ergot, 32 - 7110 Strepy Bracquegnies)
- Trakk (Avenue Reine Astrid, 16 - 5000 Namur)
- Yourlab (Chaussée d'Anton, 139 - 5300 Andenne)

Ci-après dénommés : "Les organisateurs"

Article 2 : Objet du concours

Concours créatif de recyclage des chutes de plexi suite à la fabrication de visières de protection contre le #covid19 !

Article 3 : Durée du concours

Ce concours commence le lundi 17 août et prendra fin le jeudi 15 octobre 2020 à minuit (heure belge).

Article 4 : Conditions d'inscription et de participation

- Aucun frais ne sont nécessaires pour participer au concours.
- Le concours est ouvert à toute personne physique ou morale.
- La participation au concours entraîne l'entière acceptation du présent règlement dans son intégralité.
- Pour participer, il vous suffit de compléter le formulaire à cette adresse : <https://forms.gle/BJeFcdGjsC8r5g8ZA>
- Un participant peut proposer plusieurs projets.
- Aucune participation ne sera prise en compte sans formulaire de participation complété.
- Toute participation d'un mineur d'âge (moins de 18ans avant la date de dépôt de la candidature) à ce concours suppose l'accord préalable des personnes détenant l'autorité parentale sur ledit mineur. Pour participer à ce concours, le mineur devra fournir la preuve de cet accord.

Article 5 : Thème

Vous avez carte blanche ! L'idéal étant bien sûr de créer un objet avec le maximum de surface de la chute.

Article 6 : Plaque et forfait

Dans le cadre du concours, les organisateurs mettent gratuitement à disposition des participants : une plaque par participant **ET** un forfait concours pour la réalisation d'un proto

Concours – Recyc covid19

(à la liberté de chaque FabLab d'adapter en fonction des publics et niveaux des participants) comprenant :

- 30 minutes d'accompagnement
- 20 minutes de laser
- 120 minutes d'impression 3D
- Full accès atelier

Après épuisement du forfait, les temps machines seront facturés selon le forfait en vigueur dans le FabLab.

Article 7 : Remise du projet

Le projet (l'objet créé, fabriqué) devra être déposé avant le 15 octobre 2020 à minuit (heure belge) dans un des FabLabs participants au concours.

Lors de la remise de son projet, le participant devra signer le **Formulaire de remise du projet** (en fin de ce document).

Si il a eu recours à des outils numériques, le participant devra également remettre les fichiers numériques permettant de fabriquer un nouvel exemplaire de son projet.

Article 8 : Conditions techniques

Le projet devra obligatoirement utiliser une chute de plexi fournie par un des FabLab partenaire.

Le participant est libre d'utiliser d'autres matières, éléments, pièces dans son projet mais il devra impérativement utiliser du plexi venant de sa chute.

Ex : L'objet créé est un luminaire, le participant a utilisé la chute de plexi comme élément visuel collé en petits morceaux sur un tuyau de pvc comme « squelette » de la pièce. Il a ajouté un fil électrique, un soquet et une ampoule pour l'éclairage.

Article 9 : Sélection du projet

Les conditions énumérées à l'article 4 devront être remplies afin de prétendre à une sélection. Cette sélection sera effectuée par un jury en tenant compte des critères suivants :

- Originalité de la création, esthétique, innovante
- Degré de finalisation, fonctionnalité
- Optimisation de la matière première

Article 10 : Composition du jury

Le jury sera composé d'un membre de chaque FabLab participants à savoir :

- e-Square
- CLICK
- FabLab Wapi
- Fab-c
- Recyllab
- Trakk

Concours – Recyc covid19

- Yourlab

Les décisions du jury sont irrévocables. Le jury se réserve le droit de ne pas retenir de lauréats et n'est pas tenu de justifier ses choix.

Article 11 : Prix et récompenses

À l'issue de la sélection du jury, seront décernés les prix suivants (sous réserve qu'un projet rentre dans les critères du prix) :

- **Le plexi d'or – Le meilleur projet**
Un bon d'une valeur de 250€ à faire valoir dans le FabLab de son choix pour les prestations de son choix (abonnement, formations, utilisation individuelle des machines, ...).
- **Le plexi d'or | Jeune Maker – Le meilleur projet d'un participant ayant moins de 18ans**
Un bon d'une valeur de 250€ à faire valoir dans le FabLab de son choix pour les prestations de son choix (abonnement, formations, utilisation individuelle des machines, ...).
- **L'opti-plexi-recyc – Le projet meilleur projet ayant le plus optimisé le recyclage de la plaque**
Un bon d'une valeur de 100€ à faire valoir dans le FabLab de son choix pour les prestations de son choix (abonnement, formations, utilisation individuelle des machines, ...).
- **Recyc à la main - Le meilleur projet fabriqué entièrement à la main**
Un bon d'une valeur de 100€ à faire valoir dans le FabLab de son choix pour les prestations de son choix (abonnement, formations, utilisation individuelle des machines, ...).
- **Recyc avec le numérique - Le meilleur projet fabriqué entièrement avec des outils numériques**
Un bon d'une valeur de 100€ à faire valoir dans le FabLab de son choix pour les prestations de son choix (abonnement, formations, utilisation individuelle des machines, ...).
- **I Love Recyc plexi – Le prix du Public**
Un bon d'une valeur de 100€ à faire valoir dans le FabLab de son choix pour les prestations de son choix (abonnement, formations, utilisation individuelle des machines, ...).

Les prix et récompenses ne sont pas cumulables pour un projet.

En plus des récompenses ci-dessus, les organisateurs offrent à l'ensemble des participants l'opportunité d'exposer à différentes occasions leurs projets (voir le point suivant Article 12 : Diffusion et expositions)

Article 12 : Diffusion et expositions

Concours – Recyc covid19

Dans le cadre de la promotion et de la présentation des résultats du concours, les participants acceptent qu'une communication soit faite sur leur identité et sur leur création sur les sites et réseaux sociaux des FabLab partenaires.

Ils acceptent également que leur création soit exposé :

- dans les différents FabLabs partenaires (des copies seront peut-être réalisées)
- dans le cadre de Lille capitale mondiale du design 2020 (<https://www.designiscapital.com/programme>) du 28 octobre au 28 novembre dans La Maison du Projet de la Lainière (<https://semvr.fr/projet/maison-du-projet-de-la-lainiere/>)
- dans le cadre du Kikk Festival du 5 au 8 novembre 2020 (<https://www.kikk.be/>)
- dans d'autres événements en lien avec les FabLabs

Avec chaque fois communiqué une mention du créateur, du nom du projet et éventuellement d'une description et du contexte du concours.

Article 13 : Droits d'auteur et licence

Dans le respect de la charte des FabLabs : <http://fab.cba.mit.edu/about/charter/> et plus particulièrement concernant le point :

Secret

Les concepts et les processus développés dans les FabLabs doivent demeurer utilisables à titre individuel. En revanche, vous pouvez les protéger de la manière que vous choisirez.

Les participants acceptent que leur projet soit reproductible à titre individuel.

Dans ce cadre, les organisateurs proposent d'appliquer une licence Creative Commons de type :

*Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale
Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International*



eng - <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/>
fr - <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/deed.fr>

Les participants sont libres d'utiliser une autre version de la licence Creative Commons ou un autre licence mais uniquement à l'avantage de l'utilisateur final, c'est-à-dire de ne pas appliquer une licence plus restrictive que celle proposée, mais bien l'inverse. Comme par exemple une licence « Free Culture » <https://creativecommons.org/share-your-work/public-domain/freeworks>, comme celle-ci : Attribution - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International - <https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/>

Dans la situation inverse, les participants au concours garantissent qu'ils sont propriétaires de leur projet et en possèdent les droits. Si ils ont utilisé des ressources externes ou de tiers, qu'ils ont respecté les droits s'y rapportant.

Les organisateurs ne pourront pas être tenus responsables d'un non-respect de ces droits.

Article 14 : Modalités de modification du concours

Les organisateurs se réservent le droit de modifier, prolonger, suspendre ou annuler le concours sans préavis, notamment en cas de force majeure. Sa responsabilité ne pourra alors en aucun cas être engagée et aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants.

Des ajouts ou modifications de ce règlement peuvent éventuellement être publiées. Elles seront considérées comme des annexes au présent règlement.

Les organisateurs se réservent dans tous les cas, la possibilité de prolonger la période de participation ou de reporter toute date annoncée.

Article 15 : Limite de responsabilité

Les organisateurs ne pourront être tenu pour responsable suite à tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, de problème informatique, technologique ou de quelque autre nature.

En outre, les organisateurs ne sauront être tenu pour responsable du non-respect du droit à l'image ou du droit d'auteur par le participant. À ce titre, tous les éventuels paiements ou recours en justice seront intégralement à la charge du participant. De façon générale, le participant garantit à l'organisateur du présent concours contre tout recours, action ou réclamation que pourrait former, à titre quelconque, tout tiers, et plus généralement au titre de toutes les garanties et engagements pris dans le cadre du présent règlement. Il s'engage à dégager l'organisateur de toute responsabilité en cas de réclamations émanant de tiers du fait d'une contrefaçon de copyright ou de la violation des droits d'exploitation ou de propriété, qu'elle qu'en soit la nature.

Article 16 : Contestation du concours

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par lettre simple adressée aux organisateurs du concours dont les coordonnées figurent à Article 1 : Organisateurs. Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au concours, les coordonnées complètes du participant et l'objet exact de la contestation.

Aucun autre mode de contestation ou réclamation ne pourra être pris en compte. Toute contestation ou réclamation à ce concours ne sera prise en compte que si elle est adressée avant la fin de la semaine consécutive à la désignation du gagnant, le cachet de la poste faisant foi.

Toute interprétation litigieuse du présent règlement, ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés souverainement par l'organisateur.

Article 17 : Contrepartie

En contrepartie de la mise à disposition de son projet comme expliqué à l'Article 12 : Diffusion et expositions du présent règlement, les lauréats du concours percevront le prix visé à l'Article 11 : Prix et récompenses. Aucune autre contrepartie ne pourra être réclamée par les participants au concours, ce que ceux-ci acceptent et reconnaissent expressément.

Concours – Recyc covid19

Article 18 : RGPD

Responsable du Traitement : CLICK, Boulevard Initialis, 30 – 7000 Mons | Martin Waroux
0499/253 305 - +32 65 37 40 95 - martin.waroux@umons.ac.be

Données collectées : (informations susceptibles de vous identifier personnellement)
Nom, prénom, adresse, date de naissance, numéro de téléphone, adresse e-mail, etc., que vous êtes susceptibles de fournir au CLICK.

Les données à caractère personnel que vous nous fournissez ne sont conservées que moyennant votre accord explicite et informé dans les cas et selon les modalités décrites ci-après.

Les seules données auxquelles nous avons accès sont celles que vous nous communiquez volontairement en complétant le formulaire de participation dans le cadre du concours « Recyc Covid » organisé par le CLICK et ses partenaires.

Vos données seront collectées et traitées en conformité avec les législations en vigueur, principalement la Loi belge du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel et le Règlement Général européen du 27 avril 2016 sur la Protection des Données (RGPD) à caractère personnel.

Les données personnelles recueillies sur le formulaire de participation sont enregistrées dans un fichier informatisé et/ou un registre sécurisé spécifiquement prévu à cet effet, pour le déroulement et l'exécution du présent concours ainsi que dans le cadre de la communication et de la promotion faites autour dudit concours.

Les données personnelles sont conservées le temps nécessaire pour assurer la bonne organisation, la communication et la promotion du concours ainsi que pour l'organisation d'événements ou de communications ultérieurs s'inscrivant dans le cadre de rétrospectives organisées autour dudit concours ou encore d'opérations de valorisation ; elles sont destinées au CLICK en sa qualité d'organisatrice du présent concours, qui peut les communiquer aux autres partenaires de ce concours, aux fins décrites ci-avant et prévues dans le règlement dudit concours.

Lorsque vos données ne seront plus considérées par le CLICK comme étant nécessaires aux finalités décrites ci-avant, vos données seront automatiquement effacées.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016, vous pouvez à tout moment exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant CLICK, Boulevard Initialis, 30 – 7000 Mons | Martin Waroux 0499/253 305 - +32 65 37 40 95 - martin.waroux@umons.ac.be

Article 18 : Informations et Contacts

Pour toute information relative au présent concours, merci de contacter CLICK - martin.waroux@umons.ac.be

Concours – Recyc covid19

CONCOURS – RECYC COVID19
FORMULAIRE DE REMISE DU PROJET

Formulaire à compléter lors de la remise du projet (un par projet) dans un des FabLabs partenaires et à signer en double exemplaires.

Participant

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / /

Adresse :

GSM :

E-mail :

Je suis mineur d'âge (- 18 ans) :

- Je dispose de l'autorisation parentale pour participer à ce concours et je l'annexe à ce formulaire de participation.

Projet

Nom du projet :

- J'accepte les conditions et termes du règlement relatif au concours
- Je remets les fichiers numériques de mon projet.

À compléter par le membre du FabLab de dépôt

Nom du FabLab :

Prénom et nom de la personne ayant réceptionné le projet :

.....

- Le participant a bien complété le formulaire en ligne

Ville & date :, / / 2020

Signature du participant

Signature du FabLab